

# Eclairage public : signaler un dysfonctionnement

Si vous constatez une défaillance ou un candélabre défectueux (ampoule à changer) :

- relevez le numéro indiqué sur le candélabre (si le candélabre ne possède pas de numéro, c'est qu'il appartient au domaine privé : syndic, copropriété...)
- transmettez ce numéro au prestataire en charge de l'éclairage public (Cylumine), par téléphone au N° Vert 0 805 200 069 ou par mail sur [contact@cylumine.fr](mailto:contact@cylumine.fr)

## Infos pratiques

L'éclairage de toute la Ville, sur le domaine public, est géré par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui dispose d'un contrat d'entretien avec un prestataire, Cylumine.

## Liens utiles

[Gestion de l'éclairage public](#)